

# Piste n°14 : Le Gyr

CC du Pays des Ecrins



Pour consulter les conditions du domaine, cliquez [ici](#).

**Distance : Aller-retour de 7km depuis le chalet nordique - environ 90m de dénivelé positif.**

**Relier Vallouise à Pelvoux par cet itinéraire partagé piétons/raquettes longeant le Gyr.**

**Sachez que le circuit est possible en skating ou en technique classique (alternatif).**

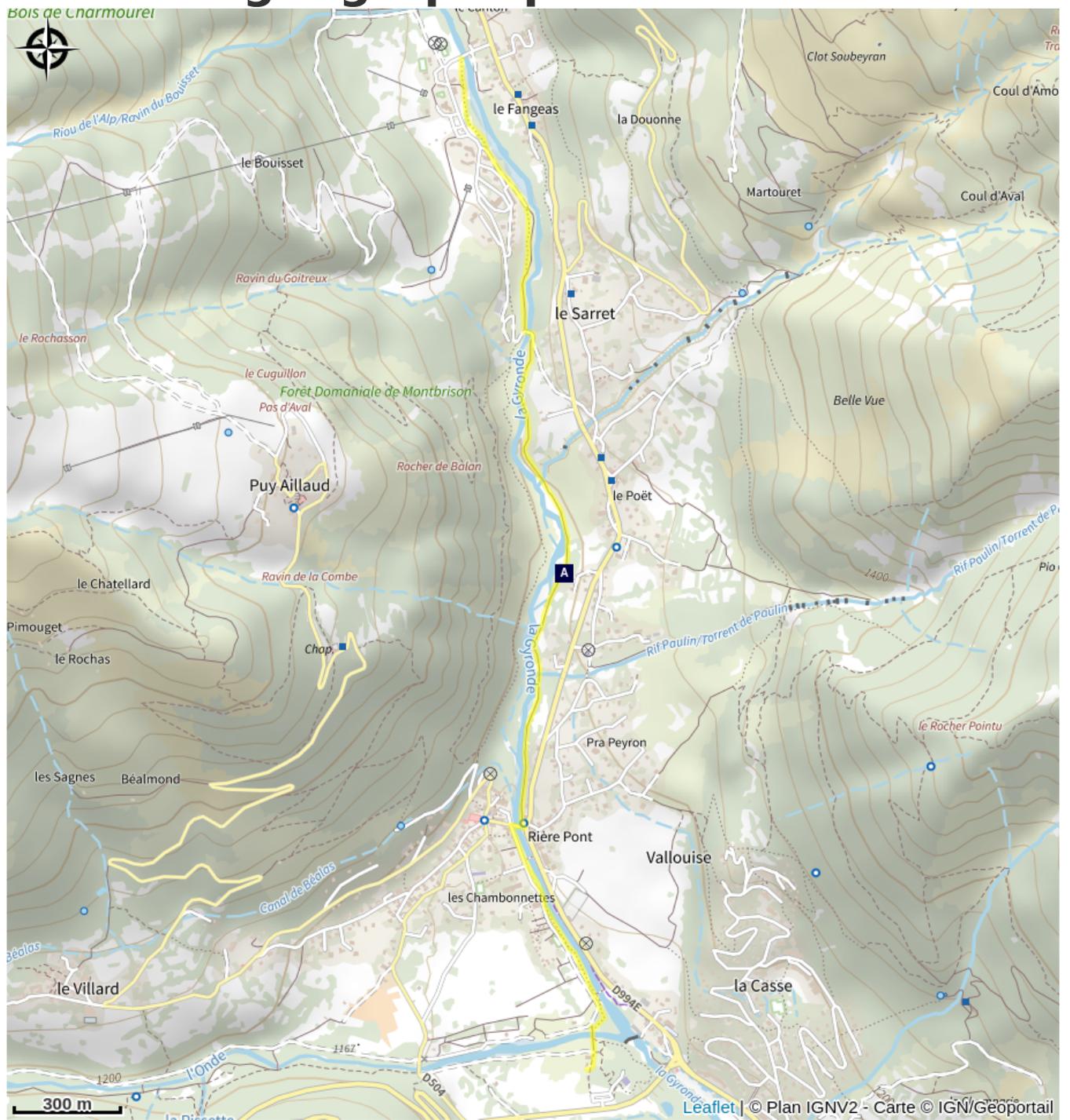
1. Une fois au chalet nordique et votre Pass en poche, partez en direction du circuit n°14 *Le Gyr*.
2. Le circuit longe le Gyr, du chalet nordique jusqu'au hameau des Claux.
3. Le retour se fait par la même piste, en sens inverse.

## Infos pratiques

Pratique : Ski de fond

Niveau : Piste skieurs confirmés

# Situation géographique



# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

### Quelques règles :

- Les pistes de ski de fond sont damées, balisées, sécurisées. Leur accès est payant et réservé aux skieurs nordiques
- Vous empruntez ces pistes sous votre propre responsabilité : informez-vous des conditions météo, des fermetures de pistes, ne surestimez pas vos possibilités
- Respectez la signalétique : sens des pistes, dangers, interdictions, fermeture pour risques d'avalanche
- Les chiens sont interdits sur les pistes de ski de fond
- La pratique des activités nocturnes et de tir de biathlon sur le domaine nordique doivent être encadrées par un professionnel
- La fréquentation des pistes en dehors des heures d'ouverture est dangereuse et interdite (présence d'engins de damage)
- Emportez vos déchets

### ***Sachez que le circuit est possible en skating ou en technique classique (alternatif).***

Les conditions de pratique sont très agréables toute la journée en hiver. Cependant, dès le mois de mars, privilégiez la pratique le matin, certaines pistes peuvent être vite au soleil.

L'achat du Pass pour les pistes de ski de fond est possible au Chalet nordique et aux caisses des remontées mécaniques. N'hésitez pas à vous munir du plan des pistes !

**Attention** : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo et les conditions avant votre départ. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

**Coordonnées des secours** : Secours Montagne : 112